



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs du Conseil fédéral 2013**

## **Volume II**



## Objectifs du Conseil fédéral 2013- volume II

Décision du Conseil fédéral du 7 novembre 2012

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères.....	6
Département de l'intérieur .....	14
Département de justice et police .....	18
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	22
Département des finances .....	24
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche .....	29
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	34

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 1422-4534  
Art. n° 104.614.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)  
Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

Pour établir leur planification annuelle, les départements tiennent compte non seulement de leurs propres objectifs, mais aussi des objectifs du Conseil fédéral. Comme ils sont responsables de la fixation de leurs propres objectifs, ils sont libres de concrétiser les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette coordination des objectifs quant à leur contenu se reflète aussi dans leur présentation dans le présent document. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2013 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2013 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2014.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2013

## Chancellerie fédérale

**Objectif 1:** **Seconder aussi bien le Conseil fédéral dans sa planification politique que l'administration fédérale en optimisant les processus, les prestations et les produits supradépartementaux**

- ▶ Les sous-projets (assistance téléphonique de la Confédération, plan d'alerte, etc.) du plan «Communication de crise» sont élaborés et leur mise en œuvre est lancée au cours du second semestre 2013.
- ▶ La planification quadriennale de l'organisation GEVER de la Confédération est soumise à l'approbation de la Conférence des secrétaires généraux au cours du premier semestre 2013, et la planification détaillée de la mise en œuvre pour 2013 est disponible.
- ▶ L'exercice de conduite stratégique (ECS) 2013 est planifié et réalisé de manière irréprochable. Le rapport sur l'ECS est soumis à l'approbation du Conseil fédéral au cours du second semestre 2013, et l'ECS est évalué avant la fin 2013.
- ▶ Les optimisations des contrôles de sécurité relatifs aux personnes à la Chancellerie fédérale (CSP ChF) qui ont été décidées à la suite du rapport d'évaluation sont opérées au cours du premier semestre 2013, la consolidation du service spécialisé est achevée, et l'information et la collaboration internes à la Confédération sont mises en place.
- ▶ Les utilisateurs internes et externes sont formés à l'emploi des instruments servant à l'accompagnement législatif qui ont été révisés (notamment les directives sur la technique législative, l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral et les directives sur les affaires du Conseil fédéral) d'ici au milieu de l'année 2013.

**Objectif 2:** **Accomplir les tâches dans les délais et de façon appropriée**

- ▶ La consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est évaluée au cours du premier semestre 2013, et le message en la matière est approuvé au cours du second semestre 2013.\*
- ▶ La consultation relative à la révision partielle de la loi sur les publications officielles est évaluée au cours du premier semestre 2013, et le message en la matière est approuvé au cours du second semestre 2013.\*
- ▶ Dans le cadre de la réforme du gouvernement, les projets portant sur la reprise de nouvelles tâches à compter du 1er janvier 2014 sont élaborés, et les éventuels travaux législatifs sont réalisés. Les éventuelles propositions sont soumises au Conseil fédéral pour décision d'ici à la mi-mai 2013, et les travaux préliminaires nécessaires à la mise en œuvre sont achevés au cours du second semestre 2013.

**Objectif 3: Mettre en œuvre et documenter les projets stratégiques dans les délais et de manière adéquate, dans le respect tant des principes sur lesquels s'appuie la méthode HERMES que des évolutions techniques**

- ▶ **Le troisième rapport sur la poursuite du développement du vote électronique est présenté au Conseil fédéral pour décision au cours du premier semestre 2013.\***
- ▶ **Les projets retenus qui constituent le troisième point fort de la planification à long terme du système informatique du Centre des publications officielles (CPO) sont mis en œuvre, et la planification à long terme portant sur la modernisation du CPO est réexaminée à la lumière des nouvelles connaissances et mise à jour en cas de besoin. Les mesures requises par la réalisation du quatrième point fort de la planification à long terme sont mises en chantier.**
- ▶ **Le projet visant au remplacement d'EXE est lancé au cours du premier semestre 2013, et l'analyse préliminaire est achevée au cours du second semestre.**

## Département des affaires étrangères

**Objectif 1:** Entretien et développement de nos relations avec les Etats voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels

- ▶ Les relations avec la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, le Lichtenstein et la Grande-Bretagne doivent être développées dans les domaines prioritaires. Le but est de mettre sur pied des projets concrets avec ces pays aux niveaux bilatéral, multilatéral et international.\*
- ▶ Les plans d'action relatifs au développement des relations et à des projets concrets avec l'Italie et la France ont été élaborés et sont en phase de réalisation. Un plan d'action est également mis sur pied pour des coopérations concrètes avec le Royaume-Uni.
- ▶ La présidence de l'OSCE en 2014 sera pour la Suisse l'occasion de collaborer étroitement avec ses voisins et de donner une nouvelle impulsion constructive aux relations bilatérales.\*
- ▶ Les négociations ont progressé concernant les questions en suspens relatives à l'aéroport européen de Bâle-Mulhouse.

**Objectif 2:** Renouvellement et approfondissement des relations avec l'UE ; préservation à long terme de notre marge de manœuvre politique et de nos intérêts économiques en mettant en évidence le rôle de la Suisse en tant que facteur de stabilité en Europe

- ▶ La Suisse continue à faire valoir sa vision en matière institutionnelle auprès de l'UE et des Etats membres. Elle recherche le dialogue tout en restant ferme sur les principes qu'elle a énoncés.\*
- ▶ Les étapes d'ouverture du marché faisables dans l'agriculture et la filière alimentaire continuent à être examinées avec l'UE et des pays tiers dans le respect de la politique agricole interne.\*
- ▶ Parallèlement, la Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de l'électricité, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique (ALEA/ASP).\*
- ▶ Des négociations ont été ouvertes sur la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation suivants : Euratom (2014–2018), « Horizon 2020 », et « Erasmus pour tous » ainsi que sur la coopération entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.\*
- ▶ Les négociations relatives à un accord administratif, aux modalités de la participation de la Suisse à l'Agence IT de l'UE, à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) et au Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE-UE) sont achevées.\*



- ▶ Les conditions d'un éventuel renouvellement de la participation de la Suisse au programme européen MEDIA 2014–2020 pour l'encouragement de l'industrie audiovisuelle européenne ont été précisées.\*
- ▶ Le message concernant l'accord de coopération bilatéral dans le domaine de la concurrence a été adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a été approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris les décisions nécessaires pour concrétiser le texte du mandat relatif au dialogue mené avec l'Union européenne au sujet des régimes fiscaux des entreprises, qu'il a adopté le 4 juillet 2012.\*
- ▶ Un dialogue est ouvert avec l'UE sur la révision de l'accord sur la fiscalité de l'épargne, dans la mesure où celle-ci a adopté un mandat en ce sens et a mis fin aux travaux de révision en cours de sa directive sur la fiscalité de l'épargne.\*

**Objectif 3: Poursuite et développement de l'engagement suisse pour l'amélioration des conditions de vie et la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes et dans le monde en général**

**Coopération internationale**

- ▶ Les différents éléments du Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2013 – 2016 se concrétisent dans le cadre de programmes de coopération élaborés dans le respect des priorités thématiques définies. L'accent est mis sur l'action de la Suisse dans des contextes fragiles et sur sa contribution dans la résolution de crises d'envergure mondiale, au moyen d'une approche inclusive (projets intégrés) et dans l'optique d'une culture du résultat.\*
- ▶ La collaboration avec le secteur privé est intensifiée afin de contribuer à renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et d'augmenter l'efficacité du développement.
- ▶ La Suisse a défini sa position par rapport au nouvel agenda des Nations Unies pour le développement (après 2015) et la soumet au processus de consultation international.\*
- ▶ La Suisse met en place une stratégie « eau » ambitieuse dans le cadre de l'année internationale de la coopération en matière d'eau. Elle poursuit et développe les travaux des « Blue Peace Initiatives » et assume une position de leader dans ce domaine, qui réunit les dimensions de développement durable, sécurité et médiation.
- ▶ La Suisse se mobilise pour une cohabitation pacifique dans différents pays en développement et pays en transition, notamment en Afrique du Nord. Elle soutient ces Etats dans leurs efforts en matière de transition politique, de gouvernance, de défense des droits de l'homme et de promotion de la participation des groupes de population défavorisés aux processus de décision politique. Ces contributions sont détaillées dans les stratégies propres aux différents pays.
- ▶ Afin de renforcer l'efficacité de la coopération au développement, la Suisse a mis en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Busan et contribue activement à mettre en place le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
- ▶ Les progrès et difficultés enregistrés en matière de cohérence sont thématiques dans le cadre de l'examen par les pairs 2013 du CAD de l'OCDE. Dans le cadre de la définition de sa position par rapport au nouvel agenda des Nations Unies pour le développement (post OMD), la Suisse a renforcé la cohérence entre sa politique en matière de développement et d'environnement et d'autres domaines politiques (migration, finances/fiscalité, commerce et agriculture notamment).\*

## Promotion de la paix, sécurité internationale, respect des droits de l'homme et de l'état de droit

- ▶ La Suisse s'engage pour la stabilité dans les régions connaissant des conflits et des tensions, comme les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud, l'Asie centrale et l'Afrique du Nord, notamment dans la perspective de la présidence de l'OSCE en 2014.\*
- ▶ Les activités de la Suisse dans le domaine de la lutte contre la peine de mort sont renforcées en maintenant l'engagement substantiel actuel et le complétant par des actions spécifiques avec des Etats partenaires.\*
- ▶ En 2013, la Suisse applique les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.
- ▶ Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport de base sur la Suisse en tant que place de négoce des matières premières et définit les mesures qui doivent éventuellement être prises.
- ▶ Le plan d'action national pour les années 2013–2014 concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité a été adopté.\*
- ▶ L'initiative intergouvernementale de Nansen portant sur les mouvements migratoires transfrontaliers dus à des catastrophes naturelles est mise en œuvre sous la conduite de la Suisse et de la Norvège.
- ▶ La cohabitation pacifique des différentes religions est promue dans le cadre du processus de Nyon, un dialogue entre acteurs politiques issus de milieux religieux et laïcs, lancé notamment par la Suisse.
- ▶ La Suisse s'engage pour la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement au Myanmar, grâce au soutien de la nouvelle ambassade suisse sur place et en vertu des points d'ancrage identifiés et des priorités ressortant des programmes. La coopération avec le secteur privé suisse est renforcée dans ce pays.
- ▶ La stratégie interdépartementale visant la stabilisation de la Corne de l'Afrique commence à être mise en œuvre.
- ▶ L'Aide humanitaire et la Coopération au développement renforcent les capacités nationales dans les contextes fragiles (dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs notamment) dans le but d'améliorer les conditions de vie, de traiter les causes des conflits et d'augmenter la résistance aux crises.
- ▶ Les mesures visant la stabilisation et la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest (en particulier au Mali) sont poursuivies.

## Droit international public et droit international humanitaire

- ▶ Une nouvelle rencontre intergouvernementale visant à promouvoir un meilleur respect du droit international humanitaire est organisée dans le cadre de l'Initiative suisse.
- ▶ Le message concernant une base légale formelle régissant le blocage à titre préventif des avoirs de personnes politiquement exposées a été adopté. La Suisse poursuit une politique volontaire modèle dans ce domaine.\*

- ▶ La collaboration avec les pays du Printemps arabe est renforcée grâce à une rencontre d'experts internationaux dans l'optique de la restitution des avoirs bloqués en Suisse. La Suisse cherche à rendre ces biens rapidement dans le cadre d'une procédure respectant l'état de droit.
- ▶ Le message relatif à la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté.\*
- ▶ Le message concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant le message relatif à l'approbation des modifications du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (crime d'agression, élargissement des compétences en matière de crimes de guerre) a été ouverte.\*
- ▶ La Suisse a participé à la lutte contre l'impunité en faisant en sorte que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale soit ratifié et mis en œuvre de la manière la plus universelle possible. En outre, la collaboration entre les Etats membres, et entre ces derniers et la Cour pénale internationale, a été renforcée.
- ▶ La Suisse poursuit son initiative visant à améliorer le respect des principes de l'Etat de droit et à renforcer la transparence des procédures relatives aux sanctions de l'ONU.
- ▶ La Suisse encourage la mise en œuvre équilibrée et intégrale des quatre volets de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (lutte contre les causes, prévention et répression, renforcement des moyens dont disposent les Etats, respect des droits de l'homme), notamment dans le cadre de sa participation au Forum mondial antiterroriste et aux travaux sur le Mémoire d'Alger. Elle soutient les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme international et son financement. Sa politique en la matière consiste à renforcer la collaboration internationale et à refuser de verser des rançons en cas d'enlèvement.
- ▶ La Suisse renforce son rôle en tant qu'acteur humanitaire ainsi que de dépositaire des Conventions de Genève dans le cadre du 150e anniversaire du CICR. Elle soutient activement cette organisation avec une action particulière dans le cadre de cette commémoration.
- ▶ La Suisse a organisé, en coopération avec le CICR, une conférence dressant le bilan, cinq ans après, du Document de Montreux, dans le but d'aider les Etats dans la mise en œuvre de leurs obligations. Dans le cadre du comité de pilotage du Code de conduite international pour les entreprises privées de sécurité, elle a travaillé à l'établissement d'un mécanisme indépendant de gouvernance et de contrôle du Code.
- ▶ Le 50e anniversaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe est l'occasion de présenter à la population le travail du Conseil et son rôle vis-à-vis de la Suisse, et de montrer comment la Suisse peut, en étant membre d'organisations internationales, défendre ses intérêts tout en contribuant à résoudre des problèmes d'envergure mondiale.

**Objectif 4:** Renforcement et diversification de nos partenariats stratégiques ; engagement pour une meilleure gouvernance mondiale, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier ; promotion systématique de Genève en tant que siège d'organisations et d'événements de portée internationale

- ▶ La Suisse cherche à asseoir le rôle de l'ONU en tant qu'unique organisation universelle légitime vis-à-vis du G20 et d'autres groupes, afin que les décisions continuent à être prises au sein d'une entité garantissant un droit de participation à toutes les parties concernées.
- ▶ La Suisse continue à s'engager activement pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité de l'ONU (en particulier les aspects suivants : démocratisation, transparence, limitation du droit de veto). Les activités lancées dans le cadre de l'initiative du S5 sont poursuivies par un cercle plus large d'Etats partageant le même point de vue, et la collaboration en la matière est renforcée.
- ▶ La Suisse soutient la réforme de la gestion de l'ONU proposée par le secrétaire général visant une augmentation de l'efficacité de l'organisation et défend une Genève forte en tant que siège de l'ONU.
- ▶ En collaboration avec les autorités cantonales et communales, la Suisse favorise le renforcement du rôle et de la place de la Genève internationale dans la gouvernance mondiale, malgré une situation de plus en plus concurrentielle. Elle coordonne intensément ses actions avec la France dans ce domaine.\*
- ▶ La compétitivité de Genève est renforcée par la mise en œuvre de nouvelles mesures afin de maintenir les organisations internationales en place et de faciliter l'installation de nouvelles organisations. Une proposition de financement des rénovations d'immeubles abritant des organisations internationales est soumise au Conseil fédéral. En matière de sécurité, les décisions quant au renforcement du soutien financier de la Confédération au canton sont appliquées.\*
- ▶ La gestion des risques et la gouvernance en matière de politique de développement à l'échelle mondiale (ONU, Bretton Woods, G20) sont renforcées grâce à une orientation ciblée des décisions multilatérales et à la mise en œuvre de projets innovants dans le cadre des programmes de la coopération internationale.
- ▶ Les relations avec les organisations régionales (entre autres Asia-Europe Meeting ASEM) sont renforcées tant au niveau multilatéral que bilatéral.
- ▶ La coopération politique avec les partenaires stratégiques est améliorée et diversifiée grâce à des dialogues politiques et thématiques ciblés.\*
- ▶ Les alliances avec les pays du G20 sont consolidées grâce à une coopération plus intense dans les domaines relevant d'un intérêt commun.
- ▶ La Suisse participe aux activités de groupes de travail formels et informels rattachés au G20. Elle profite d'occasions telles que la présidence russe en 2013 et la présidence australienne qui suivra pour défendre ses intérêts.
- ▶ Les mandats de représentation Russie-Géorgie (y compris l'accord bilatéral en matière de douane), Iran et Cuba sont maintenus.\*

- ▶ La stratégie pour la future collaboration entre la Suisse et l'Organisation internationale de la francophonie a été adoptée. La Suisse s'implique davantage dans certains domaines où elle dispose de compétences reconnues et apporte ainsi une contribution utile à la communauté internationale.
- ▶ La politique extérieure prend davantage en compte le positionnement de la Suisse en tant que leader mondial dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les interactions entre politique extérieure et science font l'objet d'une analyse plus approfondie, et une stratégie est élaborée en collaboration avec le département responsable de la formation, de la recherche et de l'innovation, afin d'exploiter au mieux le réseau extérieur suisse et de mettre à profit les synergies entre les différents instruments de la coopération suisse en matière de formation et de recherche.
- ▶ Les aspects scientifiques sont systématiquement abordés lors des contacts internationaux et des forums de coopération, comme c'est le cas avec les Etats européens dans le contexte de la coprésidence suisse de l'Agence spatiale européenne.

**Objectif 5: Développement des mesures de soutien en faveur des ressortissants suisses qui habitent à l'étranger, y voyagent ou y rencontrent des situations d'urgence ; renforcement ainsi que des mesures ciblées de prévention des dangers**

- ▶ La gestion de la Helpline DFAE, point de contact centralisé pour toutes les questions liées aux services consulaires, est consolidée, en lien avec la plateforme Internet Itineris, consacrée à l'enregistrement en ligne des voyageurs.
- ▶ Des solutions de cyberadministration sont développées et mises en œuvre progressivement dans le domaine de la direction consulaire.
- ▶ Emigration Suisse propose ses services en ligne, sur la nouvelle plateforme Internet.
- ▶ La collaboration avec d'autres Etats en matière de prestations consulaires est renforcée et davantage formalisée.
- ▶ Le grand public est davantage conscient des risques que comportent les voyages à l'étranger, les Conseils aux voyageurs du DFAE sont connus et leur qualité est reconnue. La sensibilisation du public et la prévention des crises sont renforcées et s'appuient sur des témoignages d'anciens otages, des films, des actions lors de grands événements publics et des contacts ciblés avec le secteur touristique.
- ▶ Des solutions créatives en matière de gestion des risques sont évaluées, telles que la mise en place d'une plateforme électronique d'échange de données avec le secteur de l'économie.

**Objectif 6: Réalisation de mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015**

- ▶ L'image de la Suisse à l'étranger est améliorée grâce à la coopération internationale, notamment dans les domaines où la Suisse est particulièrement compétente (eau et sécurité, innovation, formation et recherche, abolition de la peine de mort, par ex.).
- ▶ Le réseau extérieur suisse est renforcé et modernisé en adéquation avec le réexamen des tâches de la Confédération.
- ▶ Le groupe de travail interdépartemental pour la communication internationale et les sous-groupes thématiques ont entamé leurs activités, afin d'assurer la coopération entre les différents services de l'administration fédérale en matière de communication internationale.
- ▶ Des projets de communication internationale sur les chances et les enjeux dans différents domaines ont été menés à bien en Suisse et à l'étranger.
- ▶ La collaboration entre Présence Suisse et des acteurs privés suisses et étrangers a été intensifiée dans le cadre de projets de communication internationale de grande envergure.
- ▶ Les crédits pour la participation de la Suisse officielle aux Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro (Brésil) et aux Jeux paralympiques de 2018 à Pyeongchang (Corée) sont soumises au Conseil fédéral.

## Département de l'intérieur

### Objectif 1: Poursuivre la réglementation de la médecine humaine

- ▶ Le message relatif à la modification de l'art. 119 de la Constitution et de la loi sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est approuvé.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine est ouverte.\*
- ▶ La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les dispositions d'exécution s'y rapportant sont approuvées.\*

### Objectif 2: Promouvoir la santé et la prévention

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi sur les professions médicales est approuvé.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant le projet de loi sur les professions de la santé est ouverte.\*
- ▶ Le rapport de consultation concernant la loi fédérale sur l'enregistrement du cancer et d'autres maladies est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant la réglementation fédérale sur la protection contre les rayonnements non ionisants et le son est ouverte.\*
- ▶ La décision du Conseil fédéral concernant la prolongation du programme national Migration et santé 2014–2016 est disponible.\*

### Objectif 3: Promouvoir la qualité et l'économicité du système de santé

- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » est approuvé.\*
- ▶ Le message complémentaire relatif à la révision de la loi sur l'assurance-accident (LAA) est approuvé.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à faciliter les projets de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé est ouverte.\*
- ▶ Le rapport portant sur les mesures permettant de mieux concilier l'exercice d'une activité lucrative et la prise en charge de proches est approuvé.\*
- ▶ Le rapport portant sur la protection des données des patients et la protection des assurés, rédigé en réponse au postulat Heim (08.3493), est publié.\*



**Objectif 4: Approfondissement des relations avec l'UE dans le domaine de la santé publique**

- ▶ La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique.\*
- ▶ Des négociations ont été ouvertes sur la coopération entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.

**Objectif 5: Consolider les assurances sociales et en garantir la pérennité**

- ▶ Le projet de réforme de la prévoyance vieillesse comprenant les points principaux fixés par le Conseil fédéral est prêt à être mis en consultation.\*

**Objectif 6: Poursuivre le développement de la politique familiale**

- ▶ La troisième évaluation de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est disponible.\*
- ▶ Le rapport concernant la garantie du financement du service « Conseils et aide 147 » de Pro Juventute, en réponse aux postulats Schmid-Federer (10.4018) et Fiala (10.3994), est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur le congé parental et la prévoyance familiale facultatifs, en réponse au postulat Fetz (11.3492), est approuvé.\*

**Objectif 7: Lutter contre la pauvreté en Suisse**

- ▶ Le programme national de prévention de la pauvreté et de lutte contre cette dernière est élaboré et approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le rapport concernant une législation-cadre sur l'aide sociale est élaboré et discuté avec des représentants des cantons, des villes et des communes.\*

**Objectif 8: Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'étude sur les coûts économiques de la violence dans les relations de couple.\*
- ▶ Le nombre des contrôles effectués dans les marchés publics pour vérifier l'égalité de traitement entre femmes et hommes en matière salariale est amplifié.

**Objectif 9: Mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération**

- ▶ Le Conseil fédéral a mené une discussion sur la participation au programme culturel de l'UE 2014 à 2020 et décidé de la marche à suivre.
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est approuvé.\*
- ▶ L'audition portant sur l'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est ouverte.
- ▶ Le rapport sur la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes est prêt.
- ▶ Le message relatif à l'accord bilatéral concernant la participation au programme MEDIA 2014 à 2020 est approuvé.\*

**Objectif 10: Optimiser la capacité d'action et de prestation de la statistique fédérale**

- ▶ Les modifications apportées à l'ordonnance sur les relevés statistiques sont approuvées.
- ▶ Les modifications de l'Annexe A de l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne [auj. UE] relatif à la coopération dans le domaine statistique sont entrées en vigueur.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les indicateurs de la société suisse de l'information.
- ▶ Un concept de système d'information complet destiné à mesurer l'évolution sociale, économique et écologique est élaboré.

**Objectif 11: Mettre en place le « Single point of Orientation » (SPO)**

- ▶ Les travaux préparatoires à la mise en place du « Single Point of Orientation », (SPO, registre central pour la recherche de documents officiels dans l'administration fédérale) se poursuivent.

**Objectif 12: Poursuite de la réforme structurelle et opérationnelle de MétéoSuisse**

- ▶ Des réformes structurelles et opérationnelles réalisées étape par étape permettent d'assurer la transposition des recommandations du Contrôle fédéral des finances.
- ▶ MétéoSuisse poursuit les efforts qu'il mène actuellement afin d'améliorer encore son organisation, son portefeuille de prestations et ses instruments de conduite et accroître leur utilité pour la population.

**Objectif 13: Cadre légal pour le libre accès aux données météorologiques (principe d'open government data)**

- ▶ MétéoSuisse étudie dans quelle mesure le principe de l'«open government data» peut être mis en œuvre sur la base de l'actuelle loi sur la météorologie ou si d'autres mesures sont nécessaires.

**Objectif 14: Renforcer la protection des animaux et la conservation des espèces**

- ▶ La modification de l'ordonnance sur la protection des animaux est approuvée.
- ▶ La loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées et ses dispositions d'exécution entrent en vigueur.

**Objectif 15: Améliorer la gestion des données et rendre la coordination des contrôles dans la filière alimentaire plus efficace**

- ▶ L'audition relative à la modification de l'ordonnance concernant le Système d'information du Service vétérinaire public est achevée.

**Objectif 16: Mener à bon terme l'intégration de l'Office vétérinaire fédéral**

- ▶ Le transfert et l'intégration de l'Office vétérinaire fédéral et de son Institut de virologie et d'immunoprophylaxie au DFI sont menés à bon terme.

## Département de justice et police

### Objectif 1: Migration et intégration

- ▶ La consultation relative à une révision de la loi sur l'asile (mise en œuvre de la refonte du domaine de l'asile) est ouverte.\*
- ▶ Le message relatif à une révision des dispositions sur l'intégration figurant dans la loi fédérale sur les étrangers et dans des lois spéciales est adopté.\*
- ▶ Le plan d'action de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) est mis en œuvre dans le cadre du dialogue sur l'intégration. Un dialogue a débuté avec les partenaires pertinents sur les thèmes de la santé, de la famille et de l'encouragement préscolaire, et des projets ont été lancés dans ces domaines. Le dialogue sur le thème de la vie professionnelle a été poursuivi.
- ▶ Les programmes d'intégration cantonaux ont été évalués à la lumière des critères définis dans la circulaire de juin 2012 et des conventions de programme ont été conclues avec tous les cantons.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et, en fonction des avis exprimés, adopté le message relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels » (initiative sur le renvoi).\*
- ▶ Des négociations sont en cours entre la Suisse et l'UE en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie (si la Croatie intègre l'UE, comme prévu, le 1.7.2013).
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les étrangers concernant les sanctions applicables aux entreprises de transport (« carrier sanctions »), le système d'information sur les données relatives aux passagers (« Advanced Passenger Information », API) et le financement de places de détention administrative est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la suppression du statut d'artiste de cabaret et adopté la modification en ce sens de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'efficacité et les coûts de l'aide au retour (rédigé en exécution du postulat Müller Philipp 11.3062).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la situation des musulmans en Suisse (rédigé en exécution des postulats Amacker-Amann Kathrin 09.4027, Leuenberger Ueli 09.4037 et Malama Peter 10.3018).\*
- ▶ La Suisse a renforcé sa coopération avec d'autres Etats de provenance importants (Sri Lanka, Angola, République démocratique du Congo, Maroc) et institutionnalisé, avec ces Etats, un dialogue en matière de migrations par des accords de réadmission et des accords sur les visas (des accords sont paraphés ou signés) et par des projets spécifiques (des projets sont esquissés ou mis en œuvre).

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé une stratégie globale en matière de réinstallation de réfugiés. Cette stratégie, qui consiste en une politique renforcée, sur plusieurs années, d'accueil de groupes de réfugiés en Suisse, doit permettre d'accueillir tous les ans en Suisse, de manière ciblée et structurée, un contingent de réfugiés et de garantir, avec les cantons et les communes, leur intégration dans les meilleurs délais. Une coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est indispensable pour choisir les réfugiés pouvant être accueillis.

## Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi sur le casier judiciaire et décidé de la suite de la procédure.\*
- ▶ Le message relatif à la modification de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modification du droit pénal de la corruption (corruption dans le secteur privé).\*
- ▶ La Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur des mesures préventives pour lutter contre la traite des êtres humains (en application de l'art. 386 du code pénal).
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la suite à donner au projet de loi sur les tâches de police (LPol), compte tenu du résultat de l'examen au Parlement du rapport du Conseil fédéral sur la clarification des compétences en matière de sécurité intérieure.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action concernant la stratégie de gestion intégrée des frontières.\*

### **Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à une loi fédérale sur la collaboration avec les autorités étrangères et la protection de la souveraineté de la Suisse et, le cas échéant, adopté le message s'y rapportant.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale et, le cas échéant, adopté le message s'y rapportant.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant l'ouverture éventuelle de négociations avec l'UE en vue de renforcer et de simplifier la coopération entre les autorités de police des Etats membres de l'UE (Traité de Prüm).\*
- ▶ L'accord complémentaire sur la participation de la Suisse à l'Agence IT aux fins de la coopération au titre de Schengen et Dublin a été signé par le Conseil fédéral.
- ▶ Le nouvel accord bilatéral de coopération policière avec l'Italie est paraphé.
- ▶ La Suisse a, dans le cadre d'actions conjointes, apporté sa contribution à la protection et à la gestion des frontières de l'espace Schengen. Elle a en outre assumé des fonctions aux fins de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE face à la pression migratoire (par ex. fonction d'« ange gardien » pour assurer le suivi d'activités définies dans le plan d'action).
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a été approuvé.\*

### **Objectif 4: Cohésion sociale**

- ▶ Le message relatif à la modification du code civil (droit en matière de contribution d'entretien) est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la modification du code civil (partage de la prévoyance professionnelle) est adopté.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur les loteries est ouverte.\*

**Objectif 5: Institutions de l'Etat**

- ▶ La consultation relative à une révision de la loi fédérale sur les droits politiques (examen préliminaire des initiatives populaires) et de la Constitution fédérale (limites matérielles à la révision de la Constitution) est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (SCSE) et décidé de la suite de la procédure\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les modifications de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses rendues nécessaires par l'instauration de la nouvelle procédure d'établissement des cartes d'identité (établissement dans les communes au moyen d'une procédure électronique).

**Objectif 6: Place économique suisse**

- ▶ Le message relatif à la modification du code des obligations (droit de la prescription) est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la révision partielle du code des obligations (sanction en cas de congé abusif ou injustifié) est adopté.\*

**Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte d'une étude passant en revue des outils et des mesures pour parvenir à l'égalité salariale entre hommes et femmes.\*

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

### Objectif 1: Concrétisation du rapport sur l'armée 2010 et développement de l'armée

- ▶ La procédure de consultation sur la modification des bases juridiques réglant le développement de l'armée (rapport sur l'armée 2010) est ouverte.\*
- ▶ Les conditions nécessaires à la concrétisation du rapport sur l'armée sont créées sur la base des lignes directrices et des valeurs de référence édictées par le Conseil fédéral et le Parlement.
- ▶ La planification à moyen terme de l'armée et celle de l'armement et de l'immobilier sont axées sur les lignes directrices et les valeurs de référence édictées par le Conseil fédéral et le Parlement et tiennent compte de la situation en matière de ressources.
- ▶ Le rapport concernant de possibles ventes de biens immobiliers du DDPS (en exécution du Po. CPS-CE 11.3753) est approuvé.\*

### Objectif 2: Renforcement de la gestion de type entrepreneurial au sein du département

- ▶ La gestion de type entrepreneurial au DDPS (en particulier la gestion tablant sur une comptabilité analytique et la gestion de portefeuilles de projets) est effectivement renforcée.
- ▶ La gestion de type entrepreneurial du domaine Défense est renforcée et les processus de gestion nouvellement définis sont établis.
- ▶ Les frais d'exploitation TIC continuent effectivement de baisser.
- ▶ La gestion de l'acquisition et du cycle de vie des systèmes et du matériel est harmonisée. Les processus informatisés mis en oeuvre sont adaptés et établis.
- ▶ Le potentiel reconnu d'amélioration dans le domaine de la gestion immobilière du DDPS (p. ex. surveillance et gestion de projets) trouve une application concrète. Des mesures d'amélioration de la gestion de l'immobilier du DDPS sont définies et vont être appliquées.

### Objectif 3: Concrétisation du Réseau national de sécurité

- ▶ Les processus du Réseau national de sécurité sont opérationnels. Les tâches, compétences et responsabilités à répartir entre les divers partenaires au niveau fédéral et cantonal sont clairement définies. Les mesures nécessaires sont définies dans le cadre d'un concept spécifique incluant la planification de leur application.
- ▶ L'exercice 2014 du Réseau national de sécurité est planifié et prêt pour la phase de concrétisation.



**Objectif 4: Développement de la protection de la population, de la protection civile et de la protection des biens culturels**

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation portant sur la révision de la loi sur la protection des biens culturels.\*
- ▶ Le concept relatif à la protection civile est présenté dans le cadre de la stratégie sur la protection de la population et de la protection civile 2015+.

**Objectif 5: Loi sur l'encouragement du sport et Jeux olympiques d'hiver 2022**

- ▶ Les nouveaux processus et structures d'application relatifs à la loi sur l'encouragement du sport sont opérationnels.
- ▶ Les mesures en rapport avec la candidature de la Suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2022 sont appliquées.\*

**Objectif 6: Loi sur les services de renseignement (LSRe)**

- ▶ Le message relatif à la nouvelle loi sur les services de renseignement (LSRe) est approuvé.\*
- ▶ Le message sur la révision partielle de la loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC) est approuvé.\*

## Département des finances

### Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur le frein à l'endettement (en réponse au postulat Graber 10.4022).\*

### Objectif 2: Développer la gestion administrative axée sur les résultats

- ▶ Adoption du message relatif au «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale» (NMG). Consultation préalable de toutes les commissions parlementaires concernées sur l'élaboration détaillée du NMG.\*

### Objectif 3: Garantir l'attrait et la stabilité de la place financière suisse

- ▶ Ouverture, par le Conseil fédéral, de la consultation concernant une loi sur les services financiers.\*
- ▶ Ouverture, par le Conseil fédéral, de la consultation concernant une loi sur l'infrastructure des marchés financiers.\*
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la procédure de consultation relative aux recommandations révisées du Groupe d'action financière contre le blanchiment de capitaux (GAFI). Approbation du message sur la mise en œuvre de ces normes révisées.\*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral des mesures à prendre sur la base du «Rapport sur la politique de la Confédération en matière de marchés financiers».\*
- ▶ Assurance de l'analyse systématique des marchés financiers à l'attention de la cheffe du département et de la détection précoce des dangers à l'attention du Conseil fédéral.
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral des obligations de diligence en matière fiscale lors du dépôt de fonds étrangers.
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral des mandats concernant la négociation avec au moins deux Etats en vue de conclure des accords bilatéraux sur l'imposition à la source et d'améliorer l'accès aux marchés.\*
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre des normes internationales d'assistance administrative en matière fiscale par le biais de la conclusion de nouvelles conventions contre les doubles impositions conformes au standard de l'OCDE et d'accords supplémentaires sur l'échange de renseignements en matière fiscale (Tax Information Exchange Agreement, TIEA) ainsi que par le biais de l'adaptation du droit national, afin de respecter la norme internationale.\*

**Objectif 4: Place de la Suisse au sein des institutions financières internationales**

- ▶ Sauvegarde des intérêts de la Suisse dans le cadre de la réforme des droits de vote du Fonds monétaire international (FMI).\*
- ▶ Approfondissement des liens avec les autres Etats membres du groupe de vote du FMI et de la coopération à l'intérieur dudit groupe.\*
- ▶ Mise en œuvre par étapes de la convention relative à une collaboration approfondie entre la Suisse et la Pologne au sein du FMI.\*
- ▶ Approbation du message sur la contribution suisse au Fonds fiduciaire du FMI.\*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur une procédure de mise en faillite applicable aux Etats (en réponse au postulat Gutzwiller 11.4033).\*
- ▶ Renforcement de l'influence de la Suisse au sein du Conseil de stabilité financière (CSF). La Suisse participe aux groupes de travail présentant pour elle un intérêt primordial.\*
- ▶ Elargissement du réseau de contacts avec le G20 et ses Etats membres afin d'améliorer l'attention prêtée aux questions financières qui concernent particulièrement la Suisse.\*

**Objectif 5: Relations entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine des marchés financiers**

- ▶ Suivi de la réglementation communautaire des marchés financiers dans l'optique du renforcement de la compétitivité de la Suisse et présentation du point de vue de la Suisse dans le cadre du dialogue régulier avec l'UE.
- ▶ Dialogue avec l'UE visant à modifier l'accord sur la fiscalité de l'épargne, si l'UE achève la révision en cours de sa directive sur la fiscalité de l'épargne et approuve un mandat correspondant.\*

#### **Objectif 6: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse**

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la procédure de consultation sur la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés et l'instauration de relations équilibrées entre les charges fiscales grevant les couples mariés et les familles et approbation du message à ce sujet.\***
- ▶ **Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation sur la révision du droit pénal fiscal de la Confédération.\***
- ▶ **Approbation du message sur la révision de la loi sur la TVA (projet prévoyant deux taux d'imposition).\***
- ▶ **Prise par le Conseil fédéral des décisions relatives à la réalisation du mandat décerné le 4 juillet 2012 concernant le dialogue avec l'UE sur le régime d'imposition des entreprises.\***
- ▶ **Si la poursuite du dialogue fiscal avec l'UE le permet, ouverture par le Conseil fédéral de la procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises.\***
- ▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur les incitations fiscales visant à soutenir la recherche et le développement (en réponse au postulat de la CER-N 10.3894).\***
- ▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur l'imposition duale du revenu (en réponse au postulat Sadis 06.3042).\***

#### **Objectif 7: Evaluer la péréquation financière**

- ▶ **Présentation du projet consolidé de «Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière», établi en collaboration avec le groupe paritaire d'accompagnement (Confédération - cantons).**

#### **Objectif 8: Réformer le système fiscal dans un sens écologique**

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport destiné à l'audition sur un projet de réforme fiscale écologique.\***
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur un projet de réforme fiscale écologique (en réponse à la motion Studer 06.3190).\***

#### **Objectif 9: Renforcer la sécurité de la Suisse en protégeant les frontières extérieures de Schengen**

- ▶ **Réalisation complète de la participation de la Suisse aux opérations de l'Agence européenne pour les frontières extérieures (Frontex).**
- ▶ **Détachement des premiers spécialistes en documents (agents de liaison des compagnies aériennes) dans des aéroports d'Etats tiers pour détecter les documents de voyage non valables ou falsifiés.**

**Objectif 10: Mettre en œuvre la «Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011 à 2015»**

- ▶ Définition des critères relatifs aux «postes de travail mobiles».
- ▶ Présentation d'un concept de modèles et d'instruments concernant les carrières spécifiques qui fournit un cadre en matière d'orientation et de développement et propose de trois à cinq possibilités concrètes de carrières en tant que spécialiste, cadre ou directeur de projet dans des fonctions transversales.
- ▶ Approbation des plans actualisés de développement du personnel et des cadres et lancement de leur mise en œuvre au niveau fédéral.

**Objectif 11: Egalité entre femmes et hommes dans l'administration fédérale et garantie de l'égalité des chances des minorités linguistiques**

- ▶ Approbation par le Conseil fédéral des instructions vérifiées et mises à jour pour la réalisation de l'égalité des chances.\*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral des instructions vérifiées et mises à jour concernant le plurilinguisme.\*
- ▶ Vérification des proportions visées en matière de représentation des communautés linguistiques selon l'ordonnance sur les langues.\*
- ▶ Evaluation de l'instrument destiné à apprécier les connaissances linguistiques du personnel de l'administration fédérale et prise d'éventuelles mesures.

**Objectif 12: Mettre en œuvre la stratégie en matière d'informatique fédérale**

- ▶ Approbation du premier rapport stratégique de controlling en matière de TIC au niveau fédéral.\*
- ▶ Approbation du modèle de gestion globale du portefeuille des TIC.\*
- ▶ Approbation d'un modèle de réseau de centres de données fédérés (centres de calcul et notamment de données) de l'administration fédérale.\*
- ▶ Relevé des exigences des départements et de la Chancellerie fédérale en matière de services liés à l'infrastructure et à la sécurité. Les modèles de marché correspondants sont demandés au Conseil fédéral.\*

**Objectif 13: Sécurité de l'infrastructure informatique**

- ▶ Approbation du plan de mise en œuvre de la stratégie de protection de la Suisse contre les cyberrisques.\*

**Objectif 14: Libre accès aux données publiques**

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur le libre accès aux données publiques et la réutilisation de ces dernières (en réponse au postulat Wasserfallen 11.3884).\*

**Objectif 15: Mettre en œuvre la réorientation de l'OFIT**

- ▶ Mise en œuvre, à l'OFIT, des premières phases (conception, première étape des changements organisationnels, offre de prestations) visant à améliorer l'efficacité, la satisfaction de la clientèle et la collaboration avec les autres fournisseurs de prestations informatiques de la Confédération.

**Objectif 16: Réviser la loi sur l'imposition du tabac**

- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur l'imposition du tabac.

**Objectif 17: Rendre plus transparent le controlling des achats**

- ▶ Remise au Conseil fédéral du rapport établi sur la base de la statistique des paiements liés aux achats, rapport énumérant les éventuelles mesures à prendre par les départements.
- ▶ Pour tout marché d'une valeur supérieure au seuil déterminant, saisie par le service chargé de la gestion des contrats de l'administration fédérale des informations concernant la publication sur la plate-forme Internet simap.ch. Introduction à fin 2013 de la gestion des contrats au sein du Département des finances.

## Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

### Objectif 1: Regroupement et renforcement des activités fédérales dans le domaine FRI

- ▶ La mise en place du SEFRI est achevée; le secrétariat d'Etat est intégré au DEFR.
- ▶ Le message FRI 2013–2016 est mis en œuvre.

### Objectif 2: La qualité élevée et la renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche sont garanties

- ▶ La Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération) est mise au point sur la base de l'audition et de la consultation des cantons en vue de l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).
- ▶ Le rapport sur la reconnaissance des diplômes et la protection des titres délivrés entre autres par les hautes écoles spécialisées dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est approuvé (en réponse au postulat 12.3019 CSEC-N et à la motion 11.3921 Bischofberger).\*
- ▶ L'ordre de priorité pour les contributions aux investissements au sens de la loi sur l'aide aux universités pour la période 2013–2016 est approuvé par le chef du département.
- ▶ La procédure de consultation concernant la loi sur les professions de la santé est engagée.\*
- ▶ La LERI totalement révisée et l'ordonnance correspondante sont mises en vigueur.\*
- ▶ Les décisions relatives à la création de pôles de recherche nationaux (PRN; 4e série) sont prises par le chef du département.
- ▶ Le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la politique spatiale de la Suisse est approuvé par le chef du département.
- ▶ Le message concernant la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE pour les années 2014 à 2020 est approuvé.\*
- ▶ Les conditions-cadre pour la mise en œuvre de la décision de l'UE relative à la participation de la Suisse aux initiatives phares «Technologies futures et émergentes» (FET) sont examinées.
- ▶ La procédure d'adhésion de la Suisse à la COST Office Association est engagée.
- ▶ Le maillage international en recherche et en innovation est renforcé par un nouveau consulat scientifique swissnex au Brésil.\*
- ▶ L'accord bilatéral de coopération scientifique avec la Russie est mis en vigueur; il contribue à approfondir encore les relations scientifiques avec la Russie.
- ▶ Les voies et la forme d'une participation de la Suisse à la construction et au financement de la Source européenne de spallation (ESS) sont décidées.\*

**Objectif 3:** La relève de la main d'œuvre qualifiée dans les domaines scientifique et économique est encouragée et les aptitudes des jeunes à se former ainsi que leur employabilité se sont améliorées

- ▶ Le rapport sur les mesures prises pour garantir la relève scientifique en Suisse (en réponse au postulat 12.3343 CSEC-E) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur l'assortiment de mesures pour la transition vers le degré secondaire II (en réponse aux postulats 10.3738 Ingold et 11.4007 Muri) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur les compétences cleantech dans les filières de la formation professionnelle initiale (en réponse au postulat 11.3188 Muri) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur la reconnaissance des études postdiplômes des écoles supérieures (en réponse aux postulats 12.3415 Häberli-Koller et 12.3428 Jositsch) est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse à «Erasmus pour tous» 2014–2020, la nouvelle génération de programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse, est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Initiative sur les bourses d'études», assortie d'un contre-projet indirect, est approuvé après analyse des résultats de la procédure de consultation.\*
- ▶ Le message relatif à la loi sur la formation continue est approuvé.\*

**Objectif 4:** Consolidation et poursuite de la croissance de l'économie suisse, tous segments confondus, grâce à des conditions-cadre optimales

- ▶ La conjoncture est examinée en continu. Des options d'intervention sont élaborées et, le cas échéant, des propositions sont soumises.
- ▶ La politique de croissance est poursuivie, et le rapport annuel du DEFR sur l'état de mise en œuvre des mesures de la politique de croissance 2012–2015 est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ L'allégement administratif est poursuivi. Le rapport sur les coûts de la réglementation est approuvé par le Conseil fédéral.\*



**Objectif 5: Evolution de la politique agricole vers une politique intégrée pour l'agriculture et la filière alimentaire**

- ▶ Le Conseil fédéral met en œuvre la politique agricole 2014–2017 dans les délais impartis. Se fondant sur la loi révisée sur l'agriculture, il adopte au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014–2017. Il encourage ainsi une agriculture productive, respectueuse de l'environnement et compétitive. Lors de l'application, il tire parti de la marge de manœuvre existante pour simplifier l'exécution et réduire la charge administrative des exploitations et des services en charge de l'exécution.\*
- ▶ Les étapes d'ouverture du marché faisables dans l'agriculture et la filière alimentaire continuent à être examinées avec l'UE et des pays tiers dans le respect de la politique agricole interne. Les propositions d'ouverture du marché émises en accord avec la politique agricole interne font partie d'un concept global destiné à améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la filière alimentaire. Des bases décisionnelles fondées pour la suite de la stratégie d'ouverture du marché dans le secteur de l'agriculture et la filière alimentaire sont élaborées.\*

**Objectif 6: Jalonnement de la poursuite de la promotion économique à partir de 2016**

- ▶ L'évaluation et les travaux de fond concernant l'utilisation future des instruments de la politique PME, de la promotion des exportations, de la promotion de la place économique, de la promotion touristique et de la politique régionale sont achevés, et les conclusions sont tirées en vue du message de 2015.
- ▶ Les éventuels projets à mettre en consultation sont prêts.
- ▶ Si, en raison des difficultés actuelles dans le tourisme, des mesures supplémentaires en faveur du milieu rural se révèlent nécessaires (y c. sur la base d'interventions parlementaires), des options d'intervention sont examinées et, le cas échéant, des propositions sont soumises.

**Objectif 7: Garantie du système commercial multilatéral et renforcement de l'OMC**

- ▶ La Suisse s'engage résolument contre toute dérive protectionniste.\*
- ▶ La Suisse contribue activement à la conclusion des négociations visant (i) à simplifier et à accélérer les procédures douanières, (ii) à libéraliser le commerce des produits des technologies de l'information et (iii) à libéraliser le commerce des services (initiative plurilatérale).\*
- ▶ De nouvelles approches sont recherchées pour pallier l'échec du Cycle de Doha. La Suisse s'engage en faveur de l'aboutissement des négociations sur un nombre limité de sujets constituant un paquet équilibré et comprenant notamment un accord sur la facilitation des échanges et des mesures favorisant l'intégration des pays les plus pauvres dans le système commercial. L'objectif est de faire aboutir ces travaux lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC (fin 2013).

**Objectif 8: Renforcement de la politique de libre-échange par l'extension et le développement du réseau d'accords de libre-échange**

- ▶ Les accords de libre-échange entre l'AELE et l'Inde, la Bosnie et Herzégovine et les Etats d'Amérique centrale sont signés et les messages qui s'y rapportent sont approuvés.\*
- ▶ Les négociations sur un accord bilatéral de libre-échange Suisse-Chine ont abouti.\*
- ▶ Les négociations concernant les accords de libre-échange entre l'AELE et les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan, l'Indonésie et le Vietnam sont à un stade avancé.\*
- ▶ Les négociations sur un accord de libre-échange avec la Malaisie sont engagées et les négociations avec la Thaïlande et l'Algérie sont reprises.\*
- ▶ Les bases de décision concernant l'ouverture de négociations de libre-échange avec les Philippines, le Pakistan et la Géorgie sont élaborées, et l'opportunité d'engager des négociations de libre-échange avec les Etats du Mercosur est examinée.

**Objectif 9: Renforcement des relations bilatérales de la Suisse avec l'UE et avec les pays d'Europe**

- ▶ Les relations commerciales avec les pays voisins sont renforcées.
- ▶ Le message concernant l'accord bilatéral de coopération en matière de concurrence est approuvé.\*
- ▶ Les adaptations des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont mises en œuvre.
- ▶ Les mesures évoquées dans le rapport du Conseil fédéral du 4 juillet 2012 sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse sont mises en œuvre:
  - examen de mesures qui, en lien avec l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, accroissent l'utilisation du potentiel indigène de personnel qualifié;
  - examen de mesures en lien avec les conséquences de l'immigration sur le marché du logement (v. objectif 9 ci-dessous).

**Objectif 10: Mise en œuvre de la révision de la loi sur les cartels**

- ▶ Les adaptations d'ordonnances nécessaires à une mise en œuvre immédiate de la révision de la loi sur les cartels sont élaborées.

#### **Objectif 11: Adaptation de la politique du logement à l'évolution du contexte**

- ▶ Les mesures concernant l'amélioration de l'accès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique aux terrains à bâtir, issues du mandat d'examen décidé par le Conseil fédéral le 4 juillet 2012, sont mises en œuvre.
- ▶ Une stratégie à très long terme de l'Office fédéral du logement est élaborée et mise en œuvre. Elle met l'accent sur les réponses de la politique du logement aux grands défis macroéconomiques (croissance économique, maintien de la place industrielle, protection des terres agricoles, virage énergétique).
- ▶ Les contrats-cadres de baux à loyer romand et vaudois sont adaptés et leur déclaration de force obligatoire générale est prorogée.

#### **Objectif 12: Révision de la loi sur l'approvisionnement du pays**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays et décidé de la suite des opérations.\*

#### **Objectif 13: Révision de la législation sur le service civil**

- ▶ La législation est adaptée, afin d'optimiser l'exécution du service civil et de prendre en compte l'évolution des bases juridiques de l'armée.\*

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

**Objectif 1:** Poursuivre la politique relative à la radio et à la télévision ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication

- ▶ Le message sur la révision de la loi sur la radio et la télévision concernant un nouveau système de perception de la redevance radio/TV est adopté.\*
- ▶ Le rapport «Un cadre juridique pour les médias sociaux» (en exécution du Po. Amherd 11.3912) est adopté.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant la modification du mode de détermination des coûts de l'accès aux réseaux de télécommunication est adoptée.\*
- ▶ Le Conseil fédéral est tenu informé des travaux de mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse.
- ▶ La modification de la concession SSR, qui assouplit les dispositions sur l'offre journalistique en ligne, est adoptée.
- ▶ Les intérêts de la Suisse en matière de noms de domaine internet sont préservés, notamment en ce qui concerne le domaine .swiss.

**Objectif 2:** Assurer l'approvisionnement de la Suisse en énergie et en ressources naturelles, sortir progressivement de l'énergie nucléaire et réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles

- ▶ Le message relatif à la Stratégie énergétique 2050 est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» est adopté (pour autant que le Conseil fédéral n'opte pas pour un contre-projet).\*
- ▶ Le concept détaillé révisé de la stratégie Réseaux électriques est adopté.

**Objectif 3:** Poursuite de la politique de transfert et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

- ▶ Le message « Construction et financement d'un corridor de 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard » est adopté.\*
- ▶ La consultation sur l'avenir du fret ferroviaire dans toute la Suisse est ouverte.\*
- ▶ Le rapport sur le transfert du trafic (rapport sur le transfert 2013) est publié.\*
- ▶ Les adaptations et les compléments 2012 sur le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, sont adoptés.

**Objectif 4: Garantie de la capacité de fonctionnement et du financement à long terme dans le secteur des transports**

- ▶ Le message « Transport des supporteurs ; modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) » est adopté.\*
- ▶ Le message « Conditions d'admission des entreprises de transport par route et dispositions pénales en droit des transports ; modification de la loi sur les entreprises de transport par route et d'autres actes normatifs» est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à l'adaptation de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine à la réfection du tunnel routier du Gothard est adopté.\*
- ▶ La consultation relative au financement spécial de la circulation routière (augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales) et au programme de développement stratégique des routes nationales est terminée et a fait l'objet d'une évaluation.\*
- ▶ La consultation relative au 2e message relatif au programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales est terminée et a fait l'objet d'une évaluation.\*
- ▶ Dans le cadre d'une discussion, le Conseil fédéral s'est prononcé sur la poursuite de la contribution de la Confédération au trafic d'agglomération.\*
- ▶ Le 2e message relatif au programme sur la libération des crédits pour le trafic d'agglomération dès 2015 a été mis en consultation.\*
- ▶ La consultation relative à la révision de la loi sur la durée du travail est ouverte.
- ▶ Les actes normatifs mettant en œuvre la 2e étape de la réforme des chemins de fer 2 sont adoptés.
- ▶ Dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, la réalisation de l'élargissement à 6 voies du tronçon Härkingen-Wiggertal (N1) ainsi que les travaux de planification sur le contournement nord de Zurich (N1) et à la hauteur de Crissier (N1) ont progressé conformément au calendrier prévu.

**Objectif 5: Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux**

- ▶ La fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich est approuvée.\*
- ▶ La révision partielle 2 de la loi sur l'aviation est mise en consultation.\*
- ▶ Le Conseil fédéral approuve l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (Ordonnance sur les atterrissages et les décollages des aéronefs en dehors des aérodromes).
- ▶ Les premières mesures en rapport avec le cadre institutionnel, la structure de l'espace aérien et le plan de performance du « Functional Airspace Block Europe Central » (FABEC) sont mises en œuvre.
- ▶ La fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Bâle est approuvée.

**Objectif 6: Maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences**

- ▶ Les messages relatifs à la ratification d'un éventuel accord faisant suite au Protocole de Kyoto et à un accord bilatéral avec l'UE au sujet de la participation au système communautaire d'échange de quotas d'émission sont adoptés.\*
- ▶ Les plans d'action sur l'adaptation de la Suisse aux changements climatiques sont adoptés.\*

**Objectif 7: Assurer une utilisation optimale du territoire et des sols et protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature**

- ▶ Le message relatif à une loi fédérale sur les résidences secondaires est adopté.\*
- ▶ La procédure de consultation sur la 2e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est lancée.\*
- ▶ La procédure de consultation sur la révision de la loi sur les forêts (prévention et lutte contre les menaces biotiques hors forêts protectrices) est lancée.\*
- ▶ La procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, qui met en œuvre la révision du 15 juin 2012 de la loi sur l'aménagement du territoire, est lancée.
- ▶ La consultation relative aux Directives techniques pour le dimensionnement des zones à bâtir et au Guide pour la planification directrice dans le domaine de l'urbanisation, devant servir d'instruments facilitant l'exécution de la révision du 15 juin 2012 de la loi sur l'aménagement du territoire, est lancée.

**Objectif 8: Approfondissement des relations avec l'UE**

- ▶ La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans le secteur de l'électricité.\*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) sont achevées.\*
- ▶ Les négociations relatives à la participation de la Suisse au Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE-UE) sont achevées.